

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze et le trois novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHANIER Alain, Maire.

Présents : Mmes MM. CHANIER, GAGNEPAIN, LOT, MICHARD, BATISSE, BONNICHON, DEBODARD, DE LOUVIGNY, DUFFAULT, LUNEAU, MERITET

Absents excusés : BOUVIER,

Absente non excusée : DAFFY, DEBODARD, FONTVIELLE

Monsieur Jean-Luc COSSIAUX est nommé secrétaire de séance.

N° 2011/11/03/01

ALIENATION CHEMIN RURAL

Vu la délibération du 8 septembre 2011 décidant de lancer une enquête publique pour le déclassement d'une partie du chemin rural rue des Lavandières afin de le vendre à Monsieur NURET Gérard et Mademoiselle BATHOUX Célia.

Vu le rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 octobre 2011 au 28 octobre 2011 donnant un avis favorable pour le déclassement de cette portion de chemin.

Le conseil municipal, après délibération,

- DECIDE d'aliéner la partie de chemin rural rue des Lavandières cadastrée section AA numéro 128, d'une superficie de 96 m²

- FIXE le prix de vente de ce chemin à 150.00€.

- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente avec Monsieur NURET Gérard et Mademoiselle BATHOUX Célia, chez Maître LEPEE Hubert, Notaire à Montluçon.

- Tous les frais relatifs à la vente de ce chemin seront à la charge des acquéreurs.

N° 2011/11/03/02

**APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SDE03 du
16/06/2011**

**ADHESION DE 2 COMMUNAUTES DE COMMUNES AU SDE03 : BOCAGE
BOURBONNAIS – PAYS SAINT POURCINOIS
ADHESION DES VILLES : MONTLUCON, MOULINS, VICHY**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 12 communautés de communes.

Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE03, afin d'intégrer l'évolution juridique et jurisprudentielle, notamment sur la définition de certaines de ses compétences ou activités complémentaires :

Compétences nouvelles : production de « chaleur bois », porteur d'études ou schémas relatifs au développement des énergies nouvelles, à la rationalisation de la consommation d'énergie, à sa maîtrise et à la mise en œuvre et au suivi de travaux d'économie d'énergie.

Activités complémentaires aux compétences : coordonnateur de groupements de commande, maître d'ouvrage unique par convention, exécutant et négociateur pour l'obtention de certificats relatifs à l'énergie,

Périmètre des commissions locales : extrapolé des contours géographiques des EPCI à fiscalité propre fixé pour le département.

Rubrique budget et comptabilité : mise à jour terminologique de la taxe locale, ajout dans les financements du SDE03 des remboursements de dépenses, des fonds de concours, des produits de ventes de certificats liés aux activités du syndicat.

Je vous propose de prendre connaissance en détail de ces statuts, adoptés par le comité syndical du SDE03 le 16 juin 2011 et déposés en Préfecture le 28 juin 2011, de vous prononcer sur cette évolution statutaire,

Je vous propose ensuite d'approuver l'adhésion de 2 nouvelles communautés de communes : Bocage Bourbonnais (délibération du 12/09/2011), et Pays Saint-Pourçinois (délibération du 30/03/2011).

Et enfin, pour atteindre la « départementalisation » de l'autorité organisatrice de la concession de distribution d'électricité dans l'Allier, prévue par la loi du 7-12-2006 en son article 33, modifiant l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Je vous propose d'approuver l'adhésion éventuelle des villes de Montluçon, Moulins et Vichy qui résultera d'une volonté expressément exprimée par délibération concordante de leur conseil municipal et du comité syndical du SDE03.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

Adopte la modification des statuts du SDE03 approuvé par son comité syndical le 16/06/2011,

Autorise l'adhésion des 2 communautés de communes de Bocage Bourbonnais (délibération du 12/09/2011) et Pays-Saint-Pourçinois (délibération du 30 mars 2011),

Autorise l'adhésion des Villes de Montluçon, Moulins et Vichy.

N° 2011/11/03/03

APPROBATION DU TRANSFERT AU SDE03 DU CONTRAT D'ACHAT D'ELECTRICITE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 12 communautés de communes, notamment pour la compétence *Eclairage Public*.

Le SDE propose aux communes d'assurer la gestion du contrat d'achat d'électricité pour l'Eclairage Public. Il rappelle la hausse constatée de 25% du coût de ces contrats sur les trois dernières années liée aux tarifs spécifiques fixés par les autorités nationales.

Ce transfert de contrat parachèvera le transfert de la compétence Eclairage Public qui comprend déjà la réalisation de travaux neufs, l'entretien et la responsabilité d'exploitation et de maintien en conformité. L'achat par le SDE03 sera de nature à faciliter la mise en service des installations, à permettre un contrôle par la comparaison des factures et des données sur les installations : vérification des puissances et consommations par armoire électrique, rapport à la commune sur l'évolution des consommations et les anomalies constatées.

S'agissant d'un simple transfert de contrat, l'achat s'effectuera sur la base du tarif historique et le SDE03 répercutera sous forme de cotisation le montant des achats de l'année précédente, offrant ainsi une prévisibilité budgétaire totale de la dépense à ses adhérents.

Il est enfin rappelé l'ordre de grandeur du coût des consommations pour une lampe « classique » de 20 à 30 euros par an.

Le SDE03 a déjà pris des contacts avec le fournisseur mais entreprendra progressivement cette activité avec les premières communes volontaires.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

Approuve le transfert du contrat d'achat d'électricité pour l'éclairage public au SDE03

N° 2011/11/03/04

OPTION DE COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES TRANSFEREES AU SDE03

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 12 communautés de communes. Dans le cadre de la modification des statuts en cours et pour intégrer l'évolution de certaines de ses compétences, le SDE propose aux communes d'opter pour des compétences supplémentaires :

Compétence optionnelle nouvelle : *réalisation d'études ou schémas relatifs au développement des énergies nouvelles à la rationalisation de la consommation d'énergie, à sa maîtrise et à la mise en œuvre et au suivi de travaux d'économie d'énergie.*

Cette adhésion permettra au syndicat de représenter les communes dans les instances régionales et départementales, et de participer à la définition de schémas directeurs ou plan climat dont la réalisation est fixée par la loi. Elle n'entraîne pas de cotisation pour sa mise en œuvre.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

Opte pour les compétences optionnelles supplémentaires suivantes :

Réalisation d'études ou schémas relatifs au développement des énergies nouvelles à la rationalisation de la consommation d'énergie, à sa maîtrise et à la mise en œuvre et au suivi de travaux d'économie d'énergie.

N° 2011/11/03/05

MODIFICATION DES HORAIRES CONTRAT DE TRAVAIL CAE

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

-MODIFIE les horaires du contrat de travail de Mme GIRARDON, employée en CAE,

-A compter du 14 novembre 2011, les horaires de travail seront de 32 heures par semaine et à partir du 1^{er} janvier 2012, les horaires de travail seront de 35 heures par semaine

-AUTORISE le Maire à signer les nouveaux contrats de travail.

N° 2011/11/03/06

VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

L'assemblée délibérante de CHAMBLET demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

N° 2011/11/03/07

MISSION SPS AMENAGEMENT VC 9

Le conseil municipal, après délibération,

-ACCEPTE le devis de SA3E s'élevant à la somme de 643.40 € HT pour la mission de coordination sécurité et protection de la Santé pour les travaux d'aménagement du VC9.

N° 2011/11/03/08

LOCATION ATELIER IMPASSE DES TOURTERELLES

L'atelier situé 2 Impasse des Tourterelles n'étant toujours pas vendu, le maire propose à l'assemblée de louer le sous-sol.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de louer le sous-sol du local à M. Guillaume BERLAND pour 80.00€ par mois à compter du 1^{er} novembre 2011.

- En cas de vente, le locataire devra libérer les lieux.
- AUTORISE le maire à signer le bail de location.

N° 2011/11/03/09

AMENAGEMENT DU CARREFOUR

Le Maire présente un devis établi par le bureau d'études pour l'aménagement du carrefour des RD 2371 et RD 239.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'effectuer ces travaux s'élevant à la somme de 160 560.00€ HT.
- Sollicite une SUBVENTION auprès de Monsieur le Sénateur au titre de la RESERVE PARLEMENTAIRE.

N° 2011/11/03/10

AMENAGEMENT DU CARREFOUR

Le Maire présente un devis établi par le bureau d'études pour l'aménagement du carrefour des RD 2371 et RD 239.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'effectuer ces travaux s'élevant à la somme de 160 560.00€ HT.
- Sollicite une SUBVENTION auprès de Monsieur le Député au titre de la RESERVE PARLEMENTAIRE.